



Compte rendu de jury

Examen professionnel

Avancement de grade

Adjoint administratif principal

de 2^{ème} classe

Session 2025

Pôle

Concours

Examens

MAJ le 26/06/2025

SOMMAIRE

I.	Présentation générale de l'opération.....	3
II.	Données statistiques générales.....	4
A.	Chiffres clés.....	4
B.	Profil des candidats et des lauréats.....	4
III.	Phase d'admissibilité	5
A.	L'épreuve écrite	5
B.	Résultats d'admissibilité	6
IV.	Phase d'admission	6
A.	L'épreuve orale d'entretien.....	6
B.	Résultats de l'épreuve d'entretien	6
C.	Résultats d'admission.....	7
V.	Bilan	7

Compte rendu établi en application de l'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

I. Présentation générale de l'opération

Le CDG31 a organisé, en 2025, l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

- Conditions d'accès

L'examen est ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emploi de catégorie C doté de la même échelle de rémunération (C1), ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

- Organisation

Cet examen est organisé tous les 2 ans par le CDG31. Un calendrier national commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

- Zone de conventionnement

Quatre 4 centres de gestion d'Occitanie (CDG12, 31, 32 et 48) étaient organisateurs de cette session d'examen dans le cadre de la programmation de la coordination régionale.

- Jury

Le Jury se compose de 15 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont le Président et sa suppléante), fonctionnaires et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 1 Maire,
- 2 Adjoints au Maire, dont le Président
- 2 Conseillers municipaux, dont la suppléante du Président.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentante du personnel, désignée par tirage au sort au sein de la CAP C,
- 2 Directeurs Généraux des Services d'une commune,
- 1 Cheffe de service Gestion Financière et Comptable au sein d'un département,
- 1 Chargée de mission Emploi au sein d'un Conseil Régional.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 DRH d'un département,
- 1 Chargé de mission à l'action culturelle d'une commune en retraite,
- 1 DGA d'une communauté d'agglomération en retraite,
- 1 Responsable d'un service action sociale d'un département en retraite,
- 1 Contrôleur des gestions déléguées au sein d'une métropole.

- Sujets et notes de cadrage

Le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité ainsi que les notes de cadrage des épreuves sont élaborés par la cellule pédagogique régionale. Ils sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

- Planning

Inscriptions	Retrait des dossiers du 22 octobre au 27 novembre 2024 Date limite de dépôt des dossiers le 5 décembre 2024
Epreuves d'admissibilité	13 mars 2025 à Diagora et au CDG31 à Labège
Jury d'admissibilité	13 mai 2025
Epreuves d'admission	Les 5, 6, 10, 11 et 12 juin 2025 au CDG31 à Labège
Jury d'admission	17 juin 2025

II. Données statistiques générales

A. Chiffres clés

		Examen
Nombre de dossiers reçus		445
Nombre de candidats admis à concourir		421
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	381
	Pourcentage	90,50 %
Seuil d'admissibilité sur 20		5
Nombre de candidats admissibles		379
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	361
	Pourcentage	95,25 %
Seuil d'admission sur 20		10
Nombre de candidats admis		233
Taux de réussite (admis/admissibles)		61,15 %

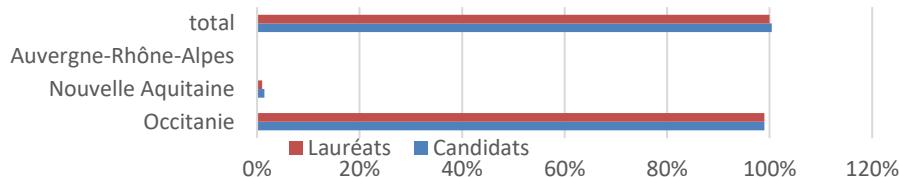
99 % des inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31.
Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

B. Profil des candidats et des lauréats

- Age et sexe

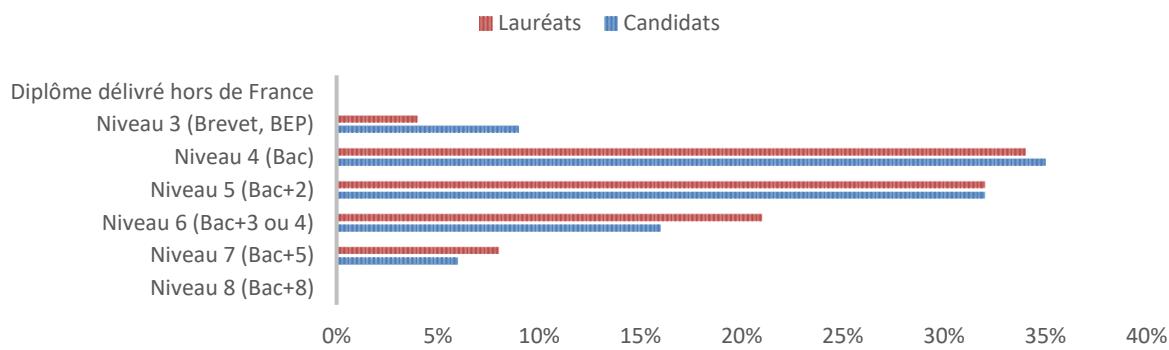
Les femmes représentent 94 % des candidats et 95% des lauréats. La moyenne d'âge est similaire pour les candidats et les lauréats : 40,8 ans et 40,4 ans.

- Origine géographique



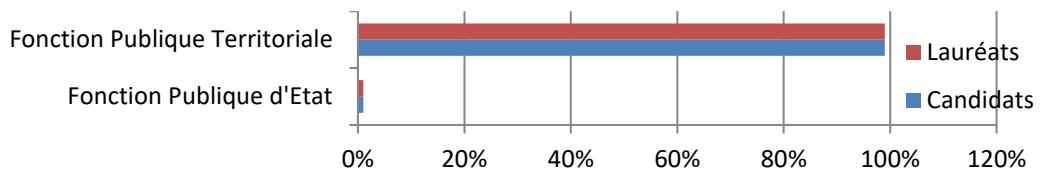
La quasi-totalité des candidats et des lauréats est originaire d'Occitanie.

- Diplômes



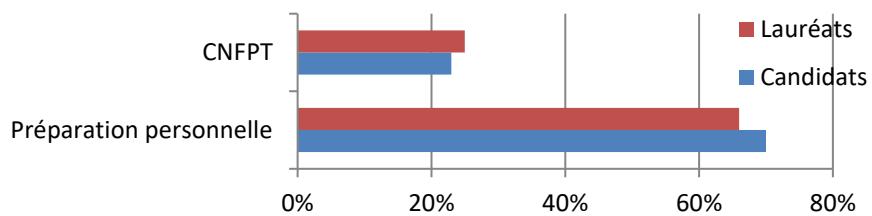
La majorité des candidats détiennent un diplôme de niveau 4, 5 ou 6.

- Situation professionnelle



La quasi-totalité des candidats provient de la Fonction Publique territoriale.

- Préparation



81 % des lauréats déclarent s'être préparés seuls.

III. Phase d'admissibilité

A. L'épreuve écrite

- Libellé de l'épreuve

Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.

Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales de documents (durée : 1 heure 30 ; coefficient 2).

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

- Thématique du sujet

Les déserts médicaux.

B. Résultats d'admissibilité

- Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes <5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
381	12,20	321	2	18	4,75

- Constat des correcteurs

Dans l'ensemble les candidats ont compris les questions.

Les qualités rédactionnelles des candidats sont correctes ; ces derniers ont bien compris et exploité les idées principales des documents.

Globalement, les notes sont donc très correctes.

- Délibération

40 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité ont été éliminés.

2 candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 ont été éliminés.

379 candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5/20 ont été déclarés admissibles à l'épreuve orale d'admission.

IV. Phase d'admission

A. L'épreuve orale d'entretien

- Libellé de l'épreuve

L'épreuve consiste en un entretien destiné à permettre d'apprecier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à l'épreuve (durée : 15 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

- Organisation

Le jury a été scindé en 5 groupes d'examineurs de 3 personnes représentant chaque collège.

B. Résultats de l'épreuve d'entretien

- Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes <5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
361	10,39	233	21	19,5	2

- Constat du jury

De nombreux candidats n'avaient pas préparé leur présentation qui a souvent été peu structurée.

Le temps réglementaire des 5 minutes au plus d'exposé a été rarement respecté.

Certains candidats ne maîtrisent pas les bases de l'environnement territorial et n'ont pas su répondre aux questions.

Globalement, le niveau est très moyen.

C. Résultats d'admission

- Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondant à l'ensemble des épreuves écrite et orale, sont les suivants :

Moyenne générale /20	Nombre de moyennes ≥ 10/20	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
11,13	233	17,90	4,10

- Délibération

18 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité ont été éliminés.

21 candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 à l'épreuve orale ont été éliminés.

128 candidats ayant obtenu une moyenne de leurs notes inférieure à 10 sur 20, après application des coefficients correspondants, n'ont pas été admis.

Le jury a souverainement décidé de fixer le seuil d'admission comme suit :

Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
50 points / 100	10	233

V. Bilan

Cette session d'examen a fait l'objet d'un taux de participation aux épreuves écrites de 90,50 %, quasi identique à la précédente session (91 % en 2019). Le taux de participation aux épreuves orales est proche de 95%, soit légèrement en dessous de la précédente session avec un taux qui avoisinait les 98%.

Le jury regrette de constater un grand désintérêt des candidats vis-à-vis de l'environnement territorial et professionnel, ainsi qu'un manque de curiosité intellectuelle. En effet, une majorité de candidats se contente d'énumérer leurs tâches et compétences mais ne s'intéressent ni à l'environnement professionnel proche, ni aux missions du cadre d'emplois.

De plus, le dilettantisme et une posture professionnelle inadaptée de certains candidats est à déplorer, soulignant encore un manque d'intérêt pour le service public et une motivation parfois absente ou peu caractérisée.

Ce constat regrettable explique le taux de réussite des présents aux épreuves d'admission de seulement 64,5%.

Le jury rappelle que tout examen professionnel nécessite une réelle préparation et ne constitue pas une simple validation des acquis de l'expérience professionnelle.

Les notes de cadrage des épreuves sont accessibles sur le site Internet du CDG31 et le jury ne peut qu'inciter les candidats à en prendre connaissance.

Le Président du Jury,

Gilles CHARLAS



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE

590, rue Buissonnière - CS 37666
31676 LABEGE CEDEX

Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39
Site Internet : www.cdg31.fr
Mél : contact@cdg31.fr

© CDG 31. Tous droits réservés. [2022].
Toute exploitation commerciale est interdite